

The Project Gutenberg eBook of La poste par pigeons voyageurs: Souvenir du  
siège de Paris

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: La poste par pigeons voyageurs: Souvenir du siège de Paris

Author: Prudent René-Patrice Dagron

Release date: October 19, 2006 [eBook #19588]

Language: French

Credits: Produced by Chuck Greif, Adrian Mastronardi, The Philatelic Digital Library Project at <http://www.tpdlp.net> and the Online Distributed Proofreading Team at <http://www.pgdp.net> (This file was produced from images generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>)

\*\*\* START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LA POSTE PAR PIGEONS VOYAGEURS:  
SOUVENIR DU SIÈGE DE PARIS \*\*\*

**LA POSTE**  
**PAR**  
**PIGEONS VOYAGEURS**  
**SOUVENIR DU SIÈGE DE PARIS**

SPECIMEN IDENTIQUE D'UNE DES PELLICULES DE DEPÊCHES PORTÉES A  
PARIS PAR PIGEONS VOYAGEURS

**PHOTOGRAPHIÉES**

**Par DAGRON**

Seul photographe du Gouvernement pour toutes les dépêches officielles et privées  
sur pellicule

**NOTICE SUR LE VOYAGE DU BALLON LE NIEPCE**

EMPORTANT M. DAGRON ET SES COLLABORATEURS

et

Détails sur la mission qu'ils avaient à remplir

**TOURS—BORDEAUX**  
**1870-1871**

**PARIS.—TYPOGRAPHIE LAHURE**

**Rue de Fleurus, 9**

---

**LA POSTE**

## PIGEONS VOYAGEURS

Le ballon *le Niepce* partit de Paris, le 12 novembre 1870, à neuf heures du matin, monté par:

**MM. Dagron**, photographe;  
**Fernique**, ingénieur des arts et manufactures;  
**Poisot**, artiste peintre, gendre de M. Dagron;  
**Gnocchi**, préparateur de M. Dagron;  
**Pagano**, marin, élève aéronaute;

puis environ six cents kilogrammes d'appareils appartenant à M. Dagron.

Le ballon *le Daguerre* partait en même temps que *le Niepce*, emportant trois voyageurs, la correspondance postale, des pigeons et le complément des appareils de M. Dagron.

M. Dagron et M. Fernique étaient envoyés par M. Rampont, directeur général des Postes, avec l'approbation de M. Picard, ministre des finances, pour établir en province un service de dépêches photomicroscopiques que l'on devait envoyer à Paris au moyen de pigeons voyageurs. Ce service était réglé par un décret du 10 novembre 1870, et devait être installé à Clermont-Ferrand. M. Fernique devait, outre sa collaboration aux travaux de M. Dagron, apporter tous ses soins à l'organisation du service par pigeons, et mettre aussi en œuvre un système de correspondance fluviale que la délégation ne voulut pas pratiquer.

## RAPPORT DE M. DAGRON.

Au départ des deux ballons, le vent portait en plein est. Nous partîmes néanmoins accompagnés des vifs témoignages de sympathie d'un grand nombre de personnes venues pour assister à notre départ, la réussite de cette expédition postale devant apaiser tant de justes inquiétudes dans Paris.

Arrivé au-dessus des lignes prussiennes, *le Niepce* fut, ainsi que son compagnon de route, *le Daguerre*, accueilli par une vive fusillade. A une hauteur de huit cents mètres les balles sifflaient autour de nous. *Le Daguerre* fut atteint, et nous le vîmes, le cœur serré, descendre vertigineusement et tomber sur le mur d'une ferme à quelques lieues de Paris; nous savons maintenant que c'était près de Ferrières.

Un fait dont les conséquences eussent pu être terribles pour nous, et qui dut être la cause de la perte du *Daguerre*, c'est que les sacs de lest étaient faits en toile de coton avariée, d'une force insuffisante. Le spectacle du *Daguerre* percé de balles, et capturé par des cavaliers ennemis que nous vîmes accourir, nous fit sentir la nécessité de hâter notre ascension pour échapper au même sort; mais les sacs de lest se rompaient. Il fallut pendant tout le temps du voyage ramasser le sable dans une assiette, et le jeter ainsi par petite fraction hors de la nacelle.

Vers une heure et demie de l'après-midi nous étions parvenus à une hauteur de quinze cents mètres. Il nous restait à peine la valeur de deux sacs de lest, et dans l'ignorance où nous étions de la présence ou de l'absence des Prussiens, il fut décidé que la descente se ferait très-rapidement pour ne pas leur laisser le temps d'arriver. La descente se fit donc à raison de dix mètres par seconde environ. Grâce au lest que nous avions ménagé, et aux deux guides-ropes dont nous nous étions munis, l'atterrissage malgré un vent violent se fit sans de graves accidents; mais le ballon se coucha, et parcourut environ deux kilomètres avec une vitesse considérable, entraînant avec lui la nacelle et nous tous cramponnés dans les cordages. Le pays ne présentait ni buissons ni arbustes que pussent accrocher l'ancre et les guides-ropes; aussi le ballon ne s'arrêta-t-il que quand filets et tissus furent tellement en lambeaux que le vent n'eut plus sur eux aucune prise. Les cordages en se croisant serrèrent le cou de M. Fernique, qui se dégagea par un effort désespéré; même chose arriva à M.

Gnocchi, qui ne fut débarrassé que par un mouvement de rotation que subit la nacelle. Ce fut M. Poisot qui put sortir le premier de la nacelle, et nous venir en aide. Tant qu'à moi, une lourde caisse suspendue à hauteur de tête allait m'atteindre, lorsque voyant le danger, je la repoussai d'une main; le contre-coup me fit tomber à la renverse les pieds en l'air, presque sans connaissance; ce fut mon gendre qui me tira de cette position critique.

De nombreux paysans, qui étaient accourus, nous apprirent que nous étions à quelques kilomètres de Vitry-le-Français. Ils nous donnèrent leurs blouses et leurs casquettes et mirent à notre disposition deux voitures sur lesquelles fut placé en grande hâte tout le matériel que j'emportais. A peine les voitures étaient-elles chargées, que les Prussiens arrivaient et s'emparaient de l'une d'elles. Ils mirent en joue le groupe de paysans auxquels nous étions mêlés; mais ne nous distinguant pas, à cause de notre prompt changement de costume, ils ne tirèrent pas. Le ballon fut capturé également, et c'est à sa prise, qui occupait le plus l'ennemi, que nous devons d'avoir pu nous échapper de ses mains, en sauvant heureusement avec nous, à travers champ, la seconde voiture.

A ce moment, M. Fernique prit seul la direction de Coole où nous devions le rejoindre, mais les hasards de la fuite nous conduisirent à Vessigneul.

Le maire de Vessigneul, M. Songy, dont nous resterons toujours les obligés, consentit à nous cacher dans son grenier. J'avais en arrivant mis dans la poche de M<sup>me</sup> Songy, pour les sauver, les papiers et lettres qui m'avaient été confiés. Les bagages furent vivement placés sous la paille d'une grange. Une caisse seule restait à y cacher, quand les Prussiens arrivant la prirent et l'emportèrent.

Profitant de leur départ et prévoyant leur prompt retour en plus grand nombre, M. Songy, sans perdre de temps, nous fit monter dans sa voiture et nous conduisit lui-même à Fontaine-sur-Coole, chez M. le curé Cachier. Ce dernier, qui avait eu la veille à loger deux officiers prussiens, et qui d'un instant à l'autre devait en recevoir d'autres, sachant aussi l'ennemi à notre poursuite, se hâta de nous faire partir par le derrière de sa maison et du pays, afin d'éviter la rencontre des Prussiens et l'indiscrétion des habitants.

M. Cachier nous recommanda de la manière la plus obligeante à son collègue M. Darcy, curé de Cernon, où nous arrivâmes, exténués de fatigue et de faim, à dix heures du soir.

M. Darcy et sa mère s'empressèrent de nous donner les soins les plus dévoués. Nous devons aussi un témoignage de reconnaissance au maire de cette localité qui se mit entièrement à notre disposition de la manière la plus obligeante. M. Darcy voulait nous faire reposer; mais à minuit on vint frapper à sa porte. C'étaient des paysans qui rapportaient une partie des bagages laissés à Vessigneul, et venaient pour nous avertir que les Prussiens étaient sur nos traces et les suivaient de près. M. Darcy nous fit aussitôt mettre en route pour Bussy-Lettrée, où nous arrivions à cinq heures du matin. Ayant abandonné nos vêtements à la descente du ballon, n'ayant qu'une blouse sur le dos, nous eûmes à souffrir considérablement du froid pendant cette nuit glaciale.

L'instituteur de Bussy-Lettrée, M. Varnier, s'empressa à son tour, sur la bonne recommandation de M. le curé de Cernon, de nous rendre service. Il nous fit un bon feu, près duquel nous pûmes réchauffer nos membres glacés, et nous procura des voitures pour Sompuis. Nous avons décidé que nous n'entrerions pas tous ensemble dans ce petit pays, pour ne pas éveiller la curiosité. M. Poisot, resté en arrière, fut interrogé par un groupe d'habitants, qui lui apprirent qu'un étranger était allé la veille chez le receveur des postes, M. Legrand. Supposant que cet étranger pourrait bien être M. Fernique, j'allai aux informations, et j'eus le plaisir d'apprendre par M. Legrand lui-même que c'était bien effectivement notre collègue, échappé comme nous jusqu'alors aux mains de l'ennemi. M. Legrand l'avait lui-même conduit la veille à Dampierre. Avec la plus grande obligeance il nous offrit de repartir immédiatement avec nous pour la même destination. Nous arrivâmes à Dampierre à une heure du matin.

Dans cette ville, M. le docteur Mosment nous offrit cordialement l'hospitalité. Dans l'espoir que le voyage pourrait s'effectuer plus aisément, il nous procura à Dampierre des conducteurs munis de laissez-passer prussiens pour des transports de vin. Un de

ces conducteurs, dont nous nous rappelons le nom avec plaisir, est M. Gauthier, homme estimable bien connu dans le pays. Ce qui avait été sauvé du matériel fut placé dans des tonneaux vides et transporté ainsi pendant quelque temps. Nous passâmes à Nogent-le-Long, où nous fûmes, sur la recommandation du docteur Mosment, reçus amicalement par le docteur Bertrand. A son tour, le docteur Bertrand nous recommanda au préfet de l'Aube, M. Lignier, qui était à ce moment à Pougy. M. Lignier nous donna le conseil de passer par Vandœuvre. Il y avait huit heures que nous en suivions la route, quand les gens du pays nous prévinrent que les Prussiens réquisitionnaient en cet endroit les chevaux et les voitures. Il nous fallut donc retourner sur nos pas et prendre la route d'Arcis-sur-Aube, occupé par les Prussiens. Comme nous ne pouvions présenter nos barriques à l'octroi, nous les laissâmes dans un petit village, et nous entrâmes dans Arcis, où tous les hôtels étaient remplis de Prussiens.

A l'hôtel de la Poste, à la table d'hôte où nous fûmes obligés de dîner avec les officiers, un médecin-vétérinaire hanovrien, qui probablement avait quelque doute à notre égard, voulut absolument parier cent thalers avec moi que dans quatorze jours Paris serait rendu. Il me passa sa carte pour me confirmer son pari, ce qui semblait me demander la mienne. Inutile de dire que je ne l'acceptai pas.

Pendant la nuit, les bagages furent replacés en caisses et en paniers, et, à quatre heures du matin, nous quittions Arcis pour nous rendre à Troyes, également occupé. Nous laissons à Arcis le marin Pagano, la sûreté générale exigeant cette séparation. Bien nous prit en effet de partir la nuit, car nous apprîmes plus tard qu'à sept heures du matin toutes les issues de la ville étaient gardées.

A Troyes, notre position ne fut pas améliorée; nous eûmes grand'peine à nous procurer voitures et chevaux. Nous sommes heureux de reconnaître que l'aide de M. Joffroy, négociant de cette ville, nous fut d'un grand secours à cet effet. Nous quittions Troyes le 17, à trois heures du matin, par la route de Saint-Florentin à Auxerre. Un corps considérable de l'armée du prince Frédéric-Charles nous précédait de douze heures sur cette route, qui devenait ainsi hérissée d'obstacles pour nous. Arrivés à Avrol, que les Prussiens venaient d'occuper, on ne voulut pas nous en laisser sortir. M. Poisot se rendit chez le major prussien, logé au château de M. de la Bourdonnaye, et demanda l'autorisation de continuer notre chemin. Le major répondit qu'on ne pourrait quitter Avrol que le lendemain matin à huit heures, après le départ des Prussiens.

Pendant que j'étais, avec mon préparateur, arrêté par les sentinelles prussiennes et attendant la réponse du major, des coups de fusil se firent entendre à quelque distance. Des sentinelles, nous prenant pour des francs-tireurs, s'apprêtaient à nous faire un mauvais parti; j'eus de la peine à leur faire attendre l'arrivée de mon gendre, qui vint fort à propos faire connaître les ordres du major. On nous laissa retourner la voiture, avec laquelle nous pûmes gagner une ferme du village. Comme il pleuvait à verse, nous entrâmes dans une grange avec l'intention d'y passer la nuit; mais les Prussiens ne tardèrent point à nous en déloger, en proférant des menaces.

La voiture de matériel étant restée dans la cour, les Prussiens voulurent la visiter, disant que sûrement nous arrivions de Paris. Je déclarai venir de Troyes, et un officier fut demandé pour constater le fait. Les soldats exigèrent, en attendant sa venue, que les caisses restassent ouvertes. C'est à cette fâcheuse mesure que je dois attribuer une nouvelle perte de plusieurs appareils importants pour le travail de ma mission. Le temps se passa, et l'officier, occupé à dîner fort heureusement, ne vint pas. Pendant ce temps, le conducteur de la voiture, qui avait laissé sa lanterne dans la grange, y retournait pour la prendre. Les Prussiens, apercevant cette grange ouverte à nouveau, pensent que nous y sommes rentrés malgré leur défense. Ils donnent l'ordre aux propriétaires de prendre des lumières pour les éclairer, et nous cherchent pour nous fusiller.

Nous avons heureusement pu dans l'obscurité gagner la porte de sortie de la ferme, traverser le chemin et entrer dans une auberge où étaient encore quantité d'autres Prussiens. Nous nous assîmes devant le feu. Les officiers qui sortaient de table d'une salle à côté nous regardaient avec méfiance et passaient près de nous le revolver à la main. Nous dûmes rester toute la nuit sur pied dans cette auberge, dont les maîtres étaient affolés par les exigences des envahisseurs, et tous nous perdîmes l'espoir de nous tirer d'affaire.

Le 18 au matin, les Prussiens s'éloignèrent sur Joigny; mais l'avant-garde n'avait pas fait trois kilomètres qu'elle rencontra à Brinon une défense organisée de la garde nationale. Le combat rendait le chemin impossible pour nous; il fallut avec notre voiture de bagage prendre à travers champs par une pluie torrentielle, avançant très-péniblement sur des terres labourées et détrempées, poussant ou soutenant tour à tour nous-mêmes la voiture. Nous trouvions souvent les traces profondes des chevaux des uhlands qui venaient d'explorer en tous sens avant nous cette partie de la campagne.

Arrivés aux lignes françaises à Mont-Saint-Sulpice, une difficulté que nous n'attendions guère se présenta. Ce fut l'autorité de l'endroit qui ne voulant pas croire que nous avons pu parcourir impunément tout ce pays occupé, ne trouva rien de mieux que de nous recommander désobligeamment sur le reste du chemin que nous avions encore à faire pour nous rendre à Auxerre où nous savions le préfet instruit de notre mission. A Seignelay, cette mauvaise recommandation nous causa des ennuis sérieux et une perte de temps sensible; nos bagages furent visités et la foule mal prévenue se montrait hostile. Nous quittâmes ce pays escortés par un détachement de la garde nationale qui nous conduisit jusqu'à Monéteau, où une nouvelle escorte nous attendait. Nous devons dire cependant à la louange du capitaine de la garde nationale de Monéteau, dont nous avons le regret de ne pas connaître le nom, que non-seulement il nous donna protection, mais encore qu'il mit à notre disposition sa voiture et des couvertures pour nous garantir d'un temps affreux, et nous conduisit avec ses hommes chez M. le préfet d'Auxerre, où nous arrivâmes à onze heures du soir brisés de fatigue et d'émotions. Le préfet nous fit connaître qu'il venait de recevoir de la délégation de Tours l'ordre de nous y envoyer. A Nevers, nouveau télégramme de M. le ministre Gambetta, nous enjoignant d'arriver sans délais et de toute urgence.

Le 21 novembre, nous arrivions enfin à Tours à huit heures du matin, et nous nous présentions immédiatement chez M. Gambetta. M. Fernique, qui avait pu gagner Tours avant nous, y fut mandé aussitôt. Nous fîmes prendre connaissance de notre traité du 10 novembre, avec M. Rampont, directeur général des postes, signé par M. Picard, ministre des finances. La délégation sur les avis de M. Barreswil, l'éminent chimiste, avait eu aussi l'idée de réduire les dépêches photographiquement par les procédés ordinaires. Dans cette vue la délégation avait décrété le 4 novembre l'organisation d'un service analogue.

M. Blaise, photographe à Tours, avait commencé ce travail, mais sur papier. Il reproduisait deux pages d'imprimerie sur chaque côté de la feuille. La finesse du texte était limitée par le grain et la pâte du papier. Ce service commencé à Tours par la délégation ne donnait pas toute satisfaction, puisque du 26 octobre au 12 novembre, jour de mon départ, Paris n'avait reçu aucun message par pigeon.

Mis en demeure par M. Stéenackers, directeur des télégraphes et des postes de la délégation, de fournir un spécimen de ma photomicroscopie sur pellicule, l'exemplaire que je produisis fut trouvé tout à fait satisfaisant et la photographie sur papier fut abandonnée pour les dépêches. Ma pellicule, outre son extrême légèreté, présentait l'immense avantage de ne poser en moyenne que deux secondes, tandis que le papier nécessitait plus de deux heures, vu la mauvaise saison; de plus, sa transparence donnait un excellent résultat à l'agrandissement qui se faisait à Paris au moyen de la lumière électrique.

Aidé par mes collaborateurs j'organisai immédiatement le travail de la reproduction des dépêches officielles et privées, qui devait être si utile à la défense nationale et aux familles. A partir de ce moment, je fus seul à les exécuter sous le contrôle éclairé de M. de Lafollye, inspecteur des télégraphes, chargé par la délégation du service des dépêches par pigeons voyageurs. Sur ses avis le travail originaire fut modifié, et le résultat, eu égard au peu de matériel que nous avons pu sauver, fut une production plus rapide et plus économique.

Les journaux ayant fait connaître que les Prussiens s'étaient emparés d'une grande partie de mon matériel, je me fais plaisir de dire ici que M. Delezenne, et M. Dreux, agent de change à Bordeaux, tous deux amateurs distingués de photographie, offrirent avec empressement à l'administration des appareils semblables à ceux que je possédais, et ils furent mis à ma disposition.

Le stock des dépêches fut promptement écoulé. Je suis heureux de pouvoir affirmer qu'activement secondé par mes collaborateurs, aucun retard ne s'est produit dans

mon travail; mais le déplacement de la délégation et surtout le froid intense qui paralysait les pigeons ont créé de sérieuses difficultés.

Lorsque rien n'entravait le vol de ces intéressants messagers, la rapidité de la correspondance était vraiment merveilleuse. Je puis pour ma part en citer un exemple.

Manquant de certains produits chimiques, notamment de coton azotique que je ne pouvais me procurer à Bordeaux, je les demandai par dépêche-pigeon le 18 janvier à MM. Poullenc et Wittmann, à Paris, en les priant de me les expédier par le premier ballon partant. Le 24 janvier les produits étaient rendus à mes ateliers à Bordeaux. Le pigeon n'avait mis que douze heures pour franchir l'espace de Poitiers à Paris. La télégraphie ordinaire et le chemin de fer n'eussent pas fait mieux.

Les dépêches officielles ont été exécutées avec une rapidité surprenante. M. de Lafolloye nous les remettait lui-même à midi, et le même jour à cinq heures du soir, malgré une saison d'hiver exceptionnellement mauvaise, dix exemplaires étaient terminés et remis à l'administration. Nous en avons fait ainsi treize séries sans être une seule fois en retard. Les dépêches privées étaient exécutées dans les mêmes conditions. Le travail était considérable, car, à l'exception d'un petit nombre de pellicules qui n'ont été envoyées que six fois, parce qu'elles sont promptement arrivées, la plupart l'ont été en moyenne vingt fois, et quelques-unes trente-cinq et trente-huit fois. Nous avons aussi reproduit en photomicroscopie une grande quantité de mandats de poste. Les destinataires ont pu toucher leur argent à Paris comme en temps ordinaire.

Chaque pellicule était la reproduction de douze ou seize pages in-folio d'imprimerie, contenant en moyenne, suivant le type employé, trois mille dépêches. La légèreté de ces pellicules a permis à l'administration d'en mettre sur un seul pigeon jusqu'à dix-huit exemplaires donnant un total de plus de cinquante mille dépêches pesant ensemble *moins d'un gramme*. Toute la série des dépêches officielles et privées que nous avons faites pendant l'investissement de Paris, au nombre d'environ cent quinze mille, pesaient en tout deux grammes. Un seul pigeon eût pu aisément les porter. Si on veut maintenant multiplier le nombre des dépêches par le nombre d'exemplaires fournis, on trouve un résultat de plus de deux millions cinq cent mille dépêches que nous avons faites pendant les deux plus mauvais mois de l'année.

On roulait les pellicules dans un tuyau de plume que des agents de l'administration attachaient à la queue du pigeon. Leur extrême souplesse et leur complète imperméabilité les rendaient tout à fait convenables à cet usage.

En outre, ma préparation sèche a le triple avantage: d'être apprêtée en une seule fois, de ne donner aucune bulle, et de ne pas se détacher du verre à la venue de l'image; elle donne toute sécurité dans le travail et n'expose pas aux déboires comme les procédés ordinaires.

Je pense faire plaisir à beaucoup de personnes en joignant ici un spécimen d'une pellicule, reproduction identique de ce que j'ai fait pour la poste par pigeons pendant le siège de Paris. Pour lui donner plus d'authenticité, l'administration a bien voulu la revêtir de son timbre, auquel j'ai joint ma signature. Pour ne léser aucune susceptibilité, les noms seuls ont été changés.

---

*P. S.* Revenu gravement malade de Bordeaux, retardé par les malheureux événements de Paris, mon rapport allait passer à l'imprimerie, quand on me mit sous les yeux des articles de journaux publiés par diverses personnes, notamment par M. Lévy de Paris, se donnant comme ayant fait les dépêches du gouvernement par pigeon voyageur. Ces messieurs ont eu grand tort de laisser induire le public en erreur. Ils me mettent dans la nécessité de protester contre ces articles mensongers et de revendiquer mon droit par la voie de la presse.

J'ai eu le bonheur de réussir dans ma tâche, à la grande satisfaction du gouvernement qui peut en témoigner. Parti de Paris pour faire les dépêches photomicroscopiques par pigeons, muni d'un traité de l'administration des postes, signé du ministre des finances, ce traité fut échangé avec un autre de la délégation me concédant la reproduction de toutes les dépêches officielles et privées sans exception. Il est donc souverainement injuste que d'autres qui n'ont rien fait cherchent à

s'attribuer le bénéfice de mes travaux.

11 732—Paris. Typographie Lahure, rue de Fleurus, 9.

\*\*\* END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LA POSTE PAR PIGEONS VOYAGEURS:  
SOUVENIR DU SIÈGE DE PARIS \*\*\*

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

**START: FULL LICENSE**  
**THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE**  
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at [www.gutenberg.org/license](http://www.gutenberg.org/license).

**Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works**

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org). If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website ([www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org)), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project

Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you ‘AS-IS’, WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

## **Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™**

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™’s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

### **Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at [www.gutenberg.org/contact](http://www.gutenberg.org/contact)

### **Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation**

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate).

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: [www.gutenberg.org/donate](http://www.gutenberg.org/donate)

### **Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works**

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: [www.gutenberg.org](http://www.gutenberg.org).

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.